



Le + syndical

59/63 rue du Rocher
75008 Paris

Tél : 01 55 30 12 12
Web : www.cfecgc.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le MEDEF et le gouvernement, main dans la main, piétinent la constitution au sujet de la santé au travail !

Les employeurs, lors de la négociation, ont proposé que l'organisation de la santé au travail soit différente suivant les régions, qu'il n'y ait pas d'égalité d'accès à la santé pour les salariés !

Cette dérogation régionale appliquée au travers des agréments accordés aux services de santé au travail, qui était une des propositions phare du MEDEF, a fait l'objet d'une expertise juridique diligentée par la CFE-CGC, le résultat est clair : c'est anticonstitutionnel!

La direction régionale du travail du centre qui l'avait anticipé doit donc assumer sa décision : "remplacer des médecins par des infirmières n'est pas permis par les textes existants"! C'est pourtant ce qu'elle a fait, dans quel type de république sommes-nous?

La CFE-CGC se félicite de sa décision de rejet des propositions du MEDEF et interpelle les responsables gouvernementaux : faut-il aller au tribunal administratif?

La CFE-CGC s'étonne des hésitations de certaines organisations devant ces propositions, il faut bien mesurer où se situe l'intérêt des salariés!

Paris, le 1^{er} Octobre 2009

Service de presse

Tél : 01 55 30 12 56
Fax : 01 55 30 12 60
Mél : presse@cfecgc.fr

Michel Ciesiolka

Tél : 01 55 30 12 59
06 80 35 00 59